

# **APPEL A PROJETS**

## **Chemin des arts 2019**

**La ville de Dinard recherche un artiste, un collectif d'artistes ou une association pour assurer :**

**Le commissariat, la conception et la réalisation d'un parcours de sculptures monumentales pour l'été 2019.**

**Date :** du 30 juin au 30 septembre 2019 (dates approximatives qui seront précisées en fonction des autres évènements culturels)

**Lieu :** Ville de Dinard/ CF plan d'installation\* de l'édition 2018 (annexe 1)

### **1. OBJET**

Dinard, station balnéaire réputée de la Côte d'Émeraude, accueille chaque année plusieurs milliers de visiteurs qui viennent à la rencontre d'un patrimoine naturel exceptionnel mais aussi pour découvrir ses activités culturelles de qualité, ses nombreuses galeries d'art et ateliers d'artistes, ainsi que son patrimoine balnéaire exceptionnel.

Ville d'art et d'histoire depuis 2003, la ville a développé une politique de diffusion et de valorisation de l'art contemporain et souhaite établir un lien entre patrimoine et création artistique.

Dans cette perspective, la ville a organisé en 2018, avec l'association *Open art*, un parcours d'art contemporain « hors les murs » avec l'artiste Christophe Charbonnel.

La Ville de Dinard recherche un artiste, un collectif d'artistes ou une association intéressé par l'installation de 8 à 10 œuvres monumentales dans la ville.

### **2. LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

**-Mise à disposition du domaine public**

**-Gestion et financement du plan de communication** et du marketing territorial (affiche, site internet, relation presse avec les candidats sélectionnés, participation dans la mesure de ses moyens à une plaquette sur l'exposition, etc)

**-Aide logistique du service exposition et technique** pour l'installation des œuvres

**-Mise en lumière** des œuvres

**-Développement d'outils de médiation** pédagogique, notamment envers le jeune public.

-La rédaction des conventions de dépôts avec la ville.

-Les conventions avec le ou les artistes.

-La souscription des assurances nécessaires (pour le transport, l'installation et l'exposition des œuvres).

### 3. LES ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

**-Proposer une sélection** de 8 à 10 œuvres monumentales qui seront installées, de préférence, sur la promenade littorale du Clair de Lune afin de réutiliser les « dalles en béton » installées, à cet effet, pour l'édition 2018.

Cependant, quelques emplacements supplémentaires\* pourront être envisagés en accord avec les services de la ville et dans le respect des contraintes techniques (réseaux souterrains, raccordement possible pour l'éclairage, revêtements de sol permettant des scellements chimiques, etc), sécuritaires (respect de la circulation des piétons en accord avec la police municipale) et d'occupation du domaine public (les lieux choisis devront prendre en compte le calendrier évènementiel : braderie, feux d'artifice, etc).

(\*Le plan installation de l'édition 2018 est susceptible d'être modifié notamment pour répondre à la volonté d'installer davantage d'œuvres dans le centre ville).

**-Présenter un budget prévisionnel du projet**

Sachant que le prestataire portera **la responsabilité financière du projet et se chargera de trouver d'éventuels partenaires et cofinancements nécessaires** à la réalisation du projet

**-Le parcours peut proposer des œuvres d'un ou plusieurs artistes** mais devra répondre à une cohérence thématique et intellectuelle.

-Les œuvres ne devront présenter aucun caractère dangereux (angles tranchants ou proéminents, instabilité, etc).

**Les matériaux** des œuvres devront être adaptés à leur présentation en extérieur et au milieu marin.

**-Le candidat porte la responsabilité artistique et logistique du projet** et se charge des procédures administratives et juridiques :

-Le candidat assumera le coût financier du transport des œuvres, tant à l'allée que pour le retour et en assurera la logistique.

Il se chargera également de l'installation des œuvres sur le site, en partenariat avec les services techniques de la ville.

En aucun cas, la responsabilité de la commune ne pourra être engagée en cas de dégradation des œuvres.

### 4. LES CRITERES DE SELECTION :

**Le dossier de candidature**, comprendra les éléments suivants :

-Un CV accompagné d'une biographie ;

-Une note d'intention permettant d'évaluer la compréhension du projet et la motivation du candidat ;

-Budget Prévisionnel du projet et le modèle économique choisi (sponsoring, partenariat);

-Un dossier artistique actualisé (démarche artistique, visuels relatifs à une sélection d'œuvres significatives réalisées et légendées (lieu, matériau, valeur d'assurance, etc) sur support papier ou multimédia (CD ou clé USB).

-Le projet artistique correspondant à la commande (sélection d'œuvres, leur typologie, leurs matériaux, le thème pressenti, etc).

Le jugement des candidatures sera effectué au moyen des **critères de sélections** suivants :

-La compréhension des enjeux et notamment des contraintes économiques du projet.

Le comité de sélection sera composé d'élus, d'agents municipaux et d'une ou des personnes extérieures issues du domaine culturel qui ne soient pas « juge et partie ».

Les critères de notation se feront au regard des éléments suivants:

-Les références du candidat, notamment sur d'éventuelles prestations similaires (5/20).

-La pertinence de la thématique (4/20).

-L'adaptabilité des œuvres aux contraintes d'une exposition en extérieure (5/20).

-Le modèle économique du projet (6/20).

## **5. RETROPLANNING :**

-Date limite de dépôt des candidatures : 22 mars 2019

-Sélection du candidat pour le 25 mars 2019

## **6. CONTACTS**

Service expositions de la ville de Dinard : 02 99 16 30 65

Amélie Collot- Hommette : [amelie.hommette@ville-dinard.fr](mailto:amelie.hommette@ville-dinard.fr)